



# ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, LES DIMANCHES 30 JUIN ET 7 JUILLET

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée le 9 juin 2024, les électeurs sont appelés au vote pour élire leurs députés les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Publié le 25 juin 2024

À l'approche des élections législatives, retrouvez toutes les modalités pour voter :

## • 17 bureaux de vote, répartis sur 9 sites :

Ouverts de 8h00 à 18h00, les électeurs sont conviés à se rendre dans les mêmes bureaux de vote que ceux des élections européennes. Pour rappel, le bureau de vote n°11, anciennement installé à l'école Jules Ferry, a définitivement été déplacé à la salle des fêtes du Parc de la Victoire.

[Consultez la carte des bureaux de vote.](#)

## • Vous êtes primo-votant

Vous aurez 18 ans avant le 30 juin 2024 ? Alors, il sera encore possible de vous inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au vendredi 28 juin. Pour ce faire, présentez-vous en mairie.

- > Si vous avez effectué votre journée de recensement militaire à 16 ans, vous serez inscrits d'office.
- > Si vous souhaitez vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes de la commune, consultez le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou rendez-vous directement à l'Hôtel de Ville, auprès du service Population.

### • Vous ne serez pas là les 30 juin et/ou 7 juillet ? Pensez à faire une procuration

Il est possible de désigner un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire dédié, directement en ligne ou à télécharger via le site

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

, et se déplacer au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire, pour attester de cette procuration.



À savoir : Il est possible de voter pour une personne d'un autre bureau ou d'une autre commune, à condition de se déplacer à son bureau de vote.

### Vous souhaitez participer à la vie démocratique et citoyenne ? Devenez assesseur !

La ville de Millau propose à tous les citoyens qui le souhaitent de devenir assesseur volontaire, bénévole, pour les élections législatives. La seule condition ? Être inscrit sur les listes électorales de la commune de Millau. Si vous êtes intéressé(e)s, inscrivez-vous auprès du service population.



Pour tout renseignement :  
Service Population – Bureau des Élections de la Ville de Millau  
05 65 59 50 56



## VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République  
12100 Millau  
05 65 59 50 00